



- Aux directions des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré pour information et transmission aux titulaires de 7H et 8H
- Aux entraîneurs et responsables des centres de formation de Ski-Valais
- Aux parents des skieur-euse-s des catégories U12, U14 et U16 sélectionné-e-s SUS

Notre réf. JPL/VE

Votre réf.

Date 30 septembre 2019

« Schule und Schneesport » (SUS) : précisions pour l'année scolaire 2019/2020

Madame, Monsieur,

Les informations et la documentation concernant les sportifs/sportives de ski alpin, de freestyle et de ski nordique se trouvent sur le site de notre Service à l'Etat du Valais ; lien direct : www.vs.ch/web/se/sport-arts-formation.

Comme les années précédentes, nous vous rappelons ou donnons des précisions quant au projet SUS et aux congés scolaires qui peuvent être octroyés par les directions d'école, pour l'année scolaire 2019/2020, soit :

- les jeunes sélectionnés dans le cadre du projet SUS attestent cette sélection par le formulaire ad hoc signé par l'entraîneur du centre de formation et le co-PDG de Ski-Valais ;
- les jeunes concernés par les mesures SUS sont ceux du secondaire II nés en 2005 et 2004, ceux du cycle d'orientation et très exceptionnellement ceux de 8H nés en 2007 ;
- les élèves de la catégorie U12 (de 2008 ou plus jeunes) s'entraînent dans les ski-clubs et ne sont pas sélectionnés par Ski-Valais dans le cadre du projet SUS ;
- les élèves en 2^e année de la catégorie U16 (nés en 2004) qui sont sélectionnés dans le cadre du projet SUS et qui ont achevé leur dernière année de scolarité obligatoire (11CO) ont la possibilité d'accéder à la 1^{re} année de « l'école de sport du Collège de Brigue » ou de bénéficier de Mesures Individualisées dans une école publique du secondaire II de leur choix ;
- avant les vacances de Noël, les skieurs admis dans le projet SUS (de 2007 ou plus âgés) peuvent participer jusqu'à un total de 8 journées (respectivement 16 demi-journées) d'entraînement sur le temps scolaire ;
- de janvier à fin avril, les skieurs admis dans le projet SUS peuvent obtenir jusqu'à 16 demi-journées de congés scolaires pour participer aux entraînements de Ski-Valais (les journées de compétition sont à ajouter à ce quota) ;
- les demandes particulières supplémentaires (compétitions cantonales, interrégionales, nationales et internationales, Grand Prix Migros, modules Ski-Valais, etc.) ne sont pas comprises dans ce quota, mais nécessitent une convocation cantonale (co-PDG Ski Valais) ou nationale (Swiss-Ski) spéciale ;
- si une compétition a lieu sur le temps scolaire, une demande particulière doit être effectuée auprès de la direction de l'école.



En cas de questions dans ce domaine, nous vous prions de prendre contact avec le président de la commission cantonale SAF, M. Vincent Ebenegger : vincent.ebenegger@admin.vs.ch / 027 606 40 94.

En espérant que ces précisions permettront une meilleure coordination scolaire et sportive, nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Jean-Philippe Lonfat
Chef de service



Didier Plaschy
PDG de Ski-Valais